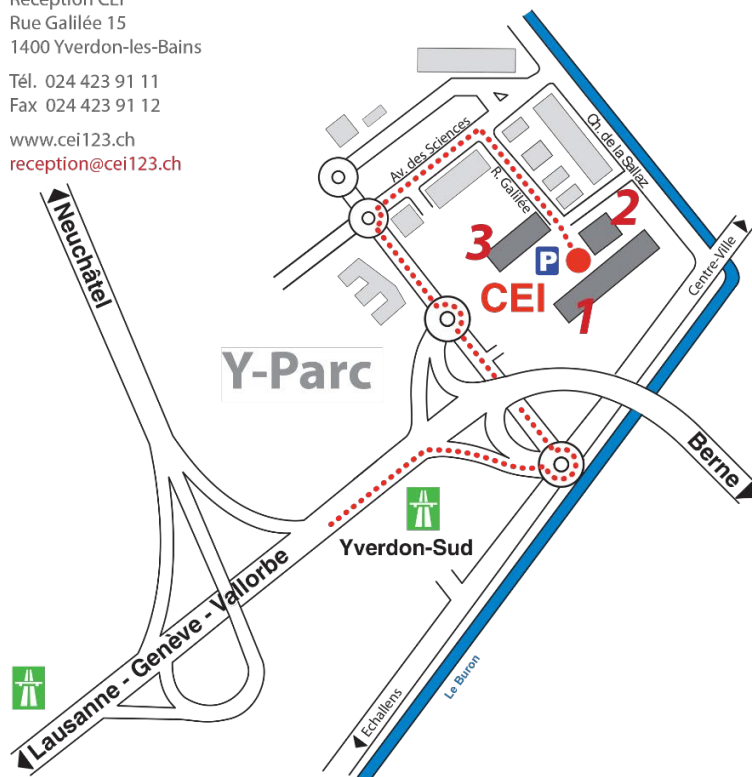
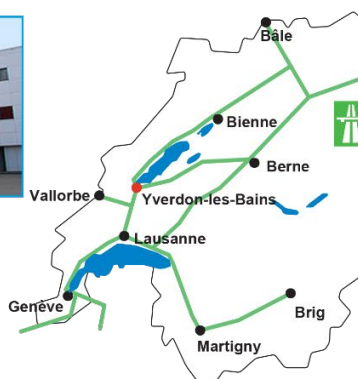


Plan d'accès

Réception CEI
Rue Galilée 15
1400 Yverdon-les-Bains
Tél. 024 423 91 11
Fax 024 423 91 12
www.cei123.ch
reception@cei123.ch

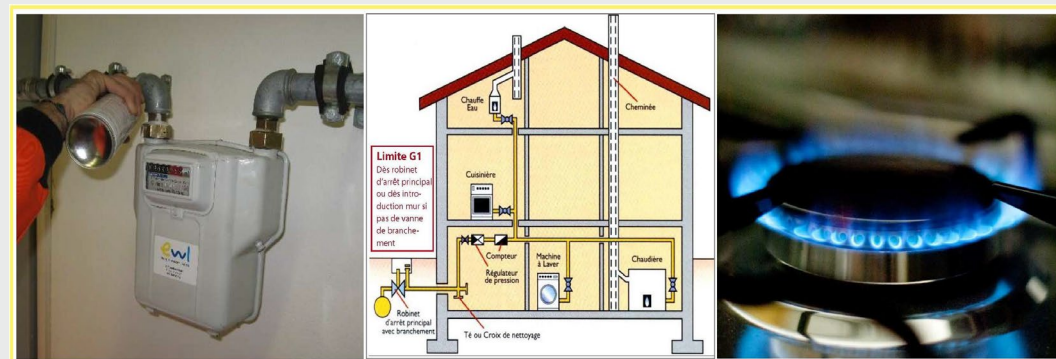


Entrée bâtiment 1



Formation professionnelle

INSTALLATEUR AGRÉÉ GAZ



Cette formation s'adresse aux professionnels du sanitaire ou du chauffage qui souhaitent construire, transformer, mettre en service et entretenir des installations et des appareils à gaz à l'intérieur des bâtiments, ainsi qu'aux collaborateurs des distributeurs de gaz qui contrôlent les installations.

Ce cours met l'accent sur la connaissance des directives Gaz de la SSIGE, en particulier en ce qui concerne le dimensionnement des installations et les mesures de sécurité à respecter.

Examen

Informations générales	Une autorisation d'installer (concession) délivrée par l'Autorité communale est obligatoire pour effectuer des travaux sur des installations à gaz alimentées par le réseau de distribution de gaz naturel. La réglementation SVGW en vigueur, en particulier les Directives GW1 et le Règlement GW 102, fixe les conditions permettant de postuler pour obtenir cette autorisation d'installer.
Inscriptions	Inscriptions auprès du secrétariat de la SVGW. Les participants au cours préparatoire qui répondent aux conditions d'admission à l'examen sont inscrits automatiquement.
Conditions d'admission	• Pour l'obtention du Certificat d'Installateur Agréé Gaz : CFC de monteur ou de projeteur en sanitaire ou en chauffage ou formation jugée équivalente • Pour l'obtention d'une Attestation SSIGE de suivi de formation et de réussite de l'examen : activités en relation avec le gaz naturel Il n'y a pas de limite d'âge. La participation au cours préparatoire est conseillée, mais pas obligatoire.
Durée et type d'examen	L'examen dure 2 demi-journées et comprend une partie écrite et une partie orale. Ecrit et oral : connaissances du métier, y compris dimensionnement de conduites, directives SVGW.
Certificat	Après réussite de l'examen, le Certificat SSIGE d'Installateur Agréé Gaz est remis aux titulaires d'un CFC de monteur ou de projeteur en sanitaire ou en chauffage ou au bénéfice d'une formation jugée équivalente, et pouvant justifier d'une pratique professionnelle d'au moins 3 ans dans le domaine du gaz.
Attestation	Après réussite de l'examen, l'Attestation SSIGE de suivi de formation et de réussite de l'examen est remise aux personnes qui ne répondent pas aux conditions fixées pour l'obtention du certificat d'Installateur Agréé Gaz.
Lieux des examens	Ecrit : 1 demi-journée, le matin ou l'après-midi Y-PARC - Avenue Galilée - 1400 Yverdon-les-Bains Oral : (matin ou après-midi, selon horaire de passage) SVGW - Ch. de Mornex 3 - 1003 Lausanne.
Prix	CHF 400.-- + TVA.

Cours préparatoire

Informations générales	Une installation de gaz moderne et techniquement sûre évite au maître d'ouvrage des frais ultérieurs. A l'heure actuelle, la technologie des métiers du gaz évolue très vite et il devient de plus en plus important d'acquérir et de remettre à jour ses connaissances, pour réaliser des installations conformes aux règles de la technique. La formation proposée permet aux participants d'approfondir leurs connaissances dans le domaine du gaz, en particulier les aspects liés à la sécurité et au bon fonctionnement des installations. Les cours sont dispensés par des praticiens actifs dans le domaine du gaz.
Inscriptions	Via notre site www.svgw.ch.
Conditions d'admission	Activités en relation avec le gaz naturel. Il n'y a pas de limite d'âge. La participation au cours préparatoire est conseillée, mais pas obligatoire pour se présenter à l'examen.
Dates du cours	La formation dure 9 journées, de février à avril, en principe les jeudis, (de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00). Se référer aux dates indiquées sur notre site www.svgw.ch.
Lieu du cours	Y-PARC - Avenue Galilée - 1400 Yverdon-les-Bains
Prix du cours	CHF 2'000.-- + TVA Supports de cours et directives SSIGE inclus.
Frais d'annulation	Voir : Conditions Générales SVGW – CG – FCM
Assurance accident	A la charge des participants.
Secrétariat	SVGW, Association pour l'eau, le gaz et la chaleur, Bureau romand, Chemin de Mornex 3, 1003 Lausanne Tel. 021-310 48 60, Fax 021-310 48 61, info@svgw.ch